



Prêt de véhicule à catégorie identique en cas d'accident responsa

Par **fred131003**, le **19/10/2012** à **13:14**

Bonjour,

Je viens d'avoir un accident responsable (refus de priorité à droite bien qu'au milieu du carrefour et que le tiers ait glissé sur le passage piéton)

L'expertise est faite et les travaux de réparation vont commencer.

Le garage ne peut que me proposer une twingo ou une clio alors que je possède un 807. J'ai 2 sièges auto en permanence pour mes enfants.

N'existe-t-il pas une clause dans le prêt de véhicule concernant une égalité de catégorie voir ce qui pourrait se rapprocher le plus près ? Sachant que le garage est agréé garage services avec mon assurance.

Je ne me vois pas partir en clio en vacances avec mes 2 enfants et les valises rentrent avec un chausse pied ???

Merci d'avance pour vos conseils

fred

Par **Lag0**, le **19/10/2012** à **15:20**

Bonjour,

Vous ne dites pas pour quelle raison vous bénéficiez d'un prêt de véhicule pendant les travaux (assurance, geste commercial du concessionnaire, etc.), alors comment voulez-vous que l'on puisse vous répondre ?

Par **fred131003**, le **19/10/2012** à **15:39**

par rapport à la garantie véhicule de remplacement dans le contrat d'assurance, à savoir si ça doit être fait avec un véhicule de catégorie équivalente ou pas ?

Par **Lag0**, le **19/10/2012** à **16:32**

Il n'y a que vous qui pouvez le savoir en relisant votre contrat, car si une obligation existe, elle est contractuelle.